

La clé à cet égard réside dans le Conseil de sécurité, dans ses rapports avec le Secrétaire général, ainsi que dans la relation de coopération qui s'établit entre les membres de cet organe. Les membres du Conseil ont cherché des moyens de rendre leurs travaux plus efficaces. Il serait regrettable que des réalités politiques interdisent toute amélioration sensible. Nous comptons sur eux, et plus particulièrement sur les membres permanents, pour qu'ils exercent leurs responsabilités au nom de tous les États membres.

Est-il naïf d'exiger du Conseil qu'il tende vers un meilleur esprit de coopération et qu'il assume ses responsabilités? On se le demande à la lumière des événements récents. Le monde n'est pas près d'oublier que le Conseil n'a pu prendre les mesures voulues à la suite de la destruction d'un avion civil par l'Union soviétique. Il ne suffit pas de déplorer que le veto mis par les Soviétiques à cette occasion fasse partie des dures réalités de la vie. L'exercice de ce droit, dans les circonstances, a constitué un geste cynique et irresponsable et il a empêché le Conseil de prendre des mesures pour garantir la sécurité de l'aviation civile internationale.

Les Canadiens continuent d'être outrés par la tragédie du 1er septembre. Le 12 septembre, la Chambre des communes du Canada a unanimement condamné "l'attaque injustifiée et la destruction de l'avion de ligne coréen sur l'ordre des autorités soviétiques". Elle a par ailleurs exigé "du gouvernement soviétique une explication pleine et véridique de cet acte brutal", et "que le gouvernement soviétique collabore pleinement à toute enquête impartiale menée sous les auspices des Nations Unies et de l'Organisation de l'aviation civile internationale en vue de prévenir la répétition d'une telle tragédie". Enfin, la Chambre a exigé "que les autorités soviétiques offrent immédiatement de généreuses indemnités aux familles de toutes les victimes, y compris les victimes canadiennes". Le texte de cette motion a été distribué le 13 septembre en tant que document du Conseil de sécurité et est mis à la disposition de tous les membres des Nations Unies.

Les Canadiens ne savent trop que penser de cette incapacité persistante du gouvernement soviétique de donner suite aux communications canadiennes officielles dans cette affaire. Une dépêche de l'Agence Tass est une réponse insolente à une demande raisonnable d'information.